

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
10 DECEMBRE 2020

DATE d’AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 36

L’an deux mille vingt,

le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°142-2020 – FINANCES – VERSEMENT D’UNE AVANCE SUR CREANCE AU BUDGET ANNEXE PARCS
D’ACTIVITES ECONOMIQUES (418)**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose de procéder au versement d’une avance sur créance de 300 000 € du budget principal (400) vers le budget annexe Parcs d’Activités Economiques (418), conformément aux inscriptions budgétaires contenues dans les budgets primitifs de ces deux budgets (dépense du budget principal et recette du budget annexe).

Cette avance permettra de financer des acquisitions de terrains déjà réalisées et des travaux de viabilisation dans l’attente de la vente des terrains. Il est précisé que cette avance sera remboursée au budget principal en fonction des ventes de terrains réalisées par le budget annexe.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **AUTORISE** le versement par le budget principal (400) d’une avance sur créance au budget annexe Parcs d’Activités Economiques (418) pour un montant de 300 000 €, par débit au budget principal du chapitre 27 « Autres immobilisations financières », compte 276351 « Autres créances immobilisées GFP de rattachement », et par crédit au budget annexe Parc d’Activités Economiques du chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 168751 « Autres dettes GFP de rattachement ».

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 18/12/2020

Le Président,

